

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 68277-2022/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2022
N° 23-2022/RAP-COM

RAPPORT
des commissions du budget, des finances et du patrimoine et de la santé et de l'action sociale
(BFP-SAS)
du vendredi 13 mai 2022

Le **vendredi 13 mai 2022 à 16 heures 35**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et de la santé et de l'action sociale (BFP-SAS) se sont réunies sous la présidence de M. Julien Tran Ap, rapporteur de la commission BFP, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 64733-2021/4-ACTS** : projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 91-2020/APS du 3 décembre 2020 relative à la cessation de l'exercice des compétences déléguées par la Nouvelle-Calédonie en matière de handicap – *délibération APS*.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission SAS :

Mme Nadine Jalabert, Mme Ines Kouathe, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger et M. Julien Tran Ap.

Absents :

Membre de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot.

Membre de la commission SAS :

M. Philippe Dunoyer.

Procurations* :

Membres de la commission BFP :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Julien Tran Ap ;
M. Philippe Michel donne procuration à Mme Françoise Suve.

Membre de la commission SAS :

Mme Aniseta Tufele donne procuration à Mme Nadine Jalabert.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission SAS.

Participait également à la séance en sa qualité de conseillère :

Mme Amandine Darras.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement et développement de la personne (SGA-DEP) :

Ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;

Mme Méjo Naisseline, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;

Mme Stéphanie Siaga, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 64733-2021/4-ACTS** : projet de délibération portant modification de la délibération modifiée n° 91-2020/APS du 3 décembre 2020 relative à la cessation de l'exercice des compétences déléguées par la Nouvelle-Calédonie en matière de handicap – *délibération APS*.

Par délibération n° 91-2020/APS du 3 décembre 2020 *relative à la cessation de l'exercice des compétences déléguées par la Nouvelle-Calédonie en matière de handicap*, la province Sud a décidé de ne plus exercer les compétences qui lui avaient été confiées à compter de l'année 2011 pour :

- ❖ valider les plans d'accompagnement personnalisés des personnes en perte d'autonomie ;
- ❖ évaluer la perte d'autonomie ;
- ❖ proposer au conseil du handicap et de la dépendance des prestations du régime pour les personnes en perte d'autonomie.

La cessation de l'exercice des compétences était destinée à prendre effet le 1^{er} juillet 2021.

Cependant, l'assemblée de la province Sud a repoussé cette date d'effet au 31 décembre 2021 à l'occasion du vote de la délibération n° 55-2021/APS du 22 juillet 2021 *portant décision modificative n° 2, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2021*. En sus de prononcer ce report, l'article 6 de cette délibération habilitait le Bureau de l'assemblée à éventuellement différer à nouveau la date de cessation, moyennant le respect d'une date-butoir.

De fait, le Bureau a été amené à exercer cette compétence. Par délibération n° 84-2022/BAPS/DPASS du 08 février 2022, il a repoussé 1^{er} juillet 2022 la date de cessation de l'exercice de compétences précité. Cette date était précisément la date-butoir qui lui avait été fixée.

La décision de la province Sud de cesser l'exercice de la compétence déléguée a pour effet de restituer la gestion du domaine à la collectivité qui en est légalement investie, soit la Nouvelle-Calédonie, prise en son gouvernement. Cependant, force a été de constater que ni en 2021, ni au cours du 1^{er} trimestre 2022, la Nouvelle-Calédonie n'a pas finalisé son organisation pour reprendre l'exercice de cette compétence. Des travaux sur le bien vieillir en Nouvelle-Calédonie avaient été initiés mais ils ont été interrompus consécutivement à la crise COVID, ils n'ont pas encore redémarré.

Il vous est donc proposé de voter une délibération prévoyant de **proroger jusqu'au 1^{er} janvier 2023** l'exercice par la province Sud des compétences en matière de handicap.

Pendant le laps de temps ainsi ré-ouvert, l'exécutif provincial prendra l'initiative de rouvrir les discussions avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en vue d'une reprise harmonieuse, par ses soins, de son domaine d'intervention.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Ce projet de texte n'a fait l'objet d'aucune observation de la part des conseillers.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 2 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Michel, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Commission SAS :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Nadine Jalabert, Mme Inès Kouathé, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, M. Julien Tran Ap et Mme Aniseta Tufele).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 16 heures 37.

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine,
président de séance**



Julien Tran Ap